

La Constitution de la République serait-elle Décriée et non Respectée ?

Notre République traverse une période institutionnelle d'exception sur les plans des différends de délais dans ces installations et transcription. À savoir les respects, les règles applicables à la matière des textes et, articles des lois édictées par la constitution,

Résolument, les mêmes problèmes dans ces pratiques hasardeuses, compromettant pour l'avenir institutionnel persistant et qui gangrènent la République et ces institutions. Auxquels, on peut faire l'économie d'une nouvelle crise ou tension au sommet de l'Etat et, par ailleurs au sein de la classe politique Centrafricaine. Quelques que soient les positions des acteurs politiques en exercices de plein droit et pouvoir, ou en position d'opposant politique de l'heure.

Les efforts objectifs de lucidités et, des vigilances sur les aspects et les respects des institutions sont souvent alertés au sein des rares représentants de la société civile neutre au pouvoir, autres observateurs objectifs de la vie politique Centrafricaine, malgré les alertes sur les dérapages et les manquements de délais régissant notre constitution ne sont jamais écoutés malheureusement.

De fait, les multitudes de problèmes « **Les Rebellions, des Factions armées non-conventionnelles-mercenariats, des Brigands, des bandits de grand chemin...les terrorismes notoires, a cela se mêlent la mauvaise Gouvernance, despotisme...la corruption à tous les niveaux** » qui gangrènent les institutions de la République ne suffisent pas, qu'il ne faut énumérer ici ! Pourtant la République a besoin d'une politique d'exception, d'Etat d'exception et non anarchique. On a récemment assisté à la réapparition dans le champ des processus démocratiques embryonnaires de notre Pays, les décriements des institutions sans discernement de certaines franges des hommes politiques, autres représentants des dites de ces institutions, très souvent ces derniers arrivent sur la scène politique Centrafricaine, soient par opportunistes et qui se qualifient à juste titre homme politique et, nous constatons les inefficiences des actes posés, sur les plans des respects des institutions et juridiquement parlant. Ont confirmé la théorie de l'anarchie constitutionnelle apparente. Ce paradigme est particulièrement inadéquat pour n'expliquer des mesures adoptées par les démocraties contemporaines dans le cadre de la lutte contre tous les maux qui gangrènent notre cher patrie.

Mes réflexions se proposent d'envisager un certain nombre de cas de conscience politiques, de présupposés de ce paradigme en particulier la référence à la dictature dans tous les sens du terme ou de l'anarchie institutionnelle de l'inconstitutionnelle, dans son non-respect des différents délais établis, impartis et les démarches critériologiques visant à différencier à maints égards trompeuses, fort éloignée des figures modernes de l'Etat d'Exception qui est le nôtre dans cette cacophonie entre-mêlée des crises traversantes dû à toutes ces « **Rebellions ou les Factions Armées non-conventionnelles et les mercenaires, des Bandits de grand chemin, les terrorismes, la mauvaise Gouvernance, despotisme, la corruption et j'en passe...etc.** ».

Supposant qu'on puisse élaborer à un renouvellement de la classe politique, à partir d'une nouvelle génération des hommes politiques ou une mixité des anciens et nouvelles hommes politiques consciencieux sur les enjeux que traverse notre Pays, capable de faire la part des choses, être intègres, patriotes, mais de surcroît ayant une bonne expérience des institutions, et aussi surtout de les respecter, en plus des compétences, à partir de la considération d'un type idéalisé politiquement qu'aussi humaine.

Un paradigme cohésif, cohérent de l'Etat d'exception moderne, qu'il faut intégrer. Un tel paradigme pour expliquer les évolutions politiques et constitutionnelles..., boiteuses soient-elles récemment en République Centrafricaine. Nb) Il n'est jamais trop tard pour faire bien les choses désormais et de se raviser sans exception, envisager de tous et toutes (**filles et fils**) de la Centrafrique confondu religieusement, ethniquement.

Mes observations, se proposent une critique raisonnée du paradigme de la dictature constitutionnelle ou une anarchie constitutionnelle pour mieux dire, qui après presque plusieurs décennies de tergiversation politique, de la mauvaise Gouvernance dans notre Pays, a refait surface avant et après ...depuis le Brexit en 1979 de l'empire de Mr. Jean-Bedel BOKASSA pour ne pas emprunter ce mot chez nos amis les anglais...etc. de la dictature de feu Mr. L'Empereur de la Centrafrique déchu, un événement qu'occasionnait la réinstallation du feu Mr. David Dacko

pour une deuxième présidence de la République « un destin exceptionnel » à travers les opérations BarakOuda et, quelques années plus tard Brexiter, par un coup d'état camouflé par le Comité Nationale de Redressement « CNR ». Ps) Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire de la Centrafrique depuis cette période qui avait fait temps de souffrance énormément aux Centrafricains pendant encore dix bonnes années des mots tels que le « **Tribalisme...**, **des Divisions éhontées orchestrés au sein de la population qui vivait en harmonie sans défiance, de fait, les apologues de supériorités de l'ethnie au pouvoir de l'époque**», laissaient des stigmates au sein de la population ou les réalismes politiques raisonnés avaient pris le dessus heureusement et, ainsi des pressions internes qu'externes avaient poussées à la voie de multipartismes. Une élection démocratique ... « **Un Président avait été élu en 1993 démocratiquement** ». Puis...jusqu'à ce moment une réapparition du « démon de coup d'Etat » qui n'était pas si lointain a fait son apparition le Chef : « **des libérateurs** » nous savons sur ce qui suivait..., « **la mauvaise Gouvernance, despotisme, la corruption** », les institutions encore décriées, malmenées et favorisaient plus des frustrations des parts et d'autres, puis déclenchaient à nouveau les « **Rébellions ou resurgissaient des Factions Armées non-conventionnelles « SELEKA », en prime les mercenaires s'y prêtaient aux jeux dans notre République** », Puis la plupart de Libérateur se sont érigés comme des Brigands et des Bandits de grand chemin, *par ailleurs le pouvoir en place s'érigeait aussi, pratique le terrorisme institutionnelle en s'installant dans les institutions Centrafricaines.* Le mot mérite a quasiment disparu dans les promotions sociales, aux vues des fils et filles de Centrafrique. Ce qui déterminait, l'appétence et détermination d'où, l'avènement dite **SELEKA** avec ces lots de forfaits, endeillant le peuple Centrafricain à nouveau sous prétexte, que nous savons tous et toutes les tragédies inqualifiables.

En témoignant la réimpression du déjà vue, je fais appelle à des consciences de tous(es) les hommes politiques, de bien veiller à notre constitution si fragile et de s'installer dans ce paradigme objectif, on aurait certes tort de penser que tous ceux qui ont une théorie, opinion divergente et néanmoins son contreproductive pour tous(tes) hommes politiques Centrafricains(es) oppositions confondues.

Ce paradigme de la dictature institutionnelle ou l'anarchie institutionnelle qui correspond à quelques principes non discutés entre soi, ou inavoués, peut-être en raison du relatif oubli dans lequel ils ou elles sont tous(tes) tombés(es), n'a pas vraiment fait l'objet de remises en question au sein de la classe politique Centrafricaine et une certaine société civile et association pour l'heure. Sur un plan juridique contemporaine, par exemple à la matière de la diplomatie politiquement correcte et autres aspects politiques qui devrait d'être raisonnablement intégré selon les risques et les enjeux afin de mieux relever les défis avenir.

Il est cependant possible, toutes raisons gardées de trouver selon les défis à relever plus récemment une remise en cause au moins indirectement, soit que l'on conteste la référence à la dictature institutionnelle ou l'anarchie institutionnelle. N'épuiseront pas les modalités d'extensions exceptionnelles des pouvoirs de l'exécutif, soit enfin que l'on constate les déversements des crises encore post-électorale, dans les respects des délais impartis sur le plan institutionnel.

Un président réélu et, il est installé malgré tout, pour un nouveau mandat, les législateurs se sont installés avec toutes les composantes, aussi bien que mal de la représentation de la nation et du bon fonctionnement de l'Etat.

Le chef de l'exécutif devrait présenter sa démission. En entraînant son équipe, qui t'au président de la République chef d'Etat réélu de décider, à la reconduction de son premier ministre ou pas. En toute transparence ! En espérant une nouvelle équipe Gouvernementale. La préservation de notre jeune démocratie, ainsi que les institutions au passage, respecter. Notre constitution dans toute sa dimension à travers les textes qui régissent avec une bonne approche dans les installations des acteurs sur la tête des institutions de la République. Que soit enfin que l'on constate que les évolutions récentes en la matière tendent à faire de la constitution de ses avatars un outil soit trop précis ou imprécis, soit dangereusement constitutionnelle ou inconstitutionnelle pour l'avenir de la démocratie en Centrafrique. Qu'il est temps d'éviter en jetant un doute sur la valeur heuristique du concept de pleins pouvoirs et des respects de la constitution, que je qualifierai de la dictature constitutionnelle ou l'anarchie constitutionnelle constituerait un précédent en République Centrafricaine le plus caractéristique et caractériser. Ps) À bon entendeur patriotiquement votre... Que Dieu bénisse notre Pays.

